

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature au Directeur  
Général des Services par intérim**

**DAJ-2026.09.16.01**

**La Présidente de Nantes Université**

**VU** le Code de l'Education ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

**VU** l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Malik MOUHOUD**, Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Directeur Général des Services par intérim de Nantes Université, à l'effet de signer en mon nom tout document relatif à l'ensemble de mes attributions, à l'exception de ceux liés aux sections disciplinaires et des arrêtés de nomination des Maîtres de conférences.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services par intérim, délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée pour les mêmes actes objets du présent arrêté à **Monsieur Boris ROMAN-DUBREUCQ**, Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Directeur Général Adjoint Environnement social et institutionnel. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée à **Monsieur Jérôme GASTINEAU**, Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Directeur Général Adjoint Formation et Vie de campus.

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prendra effet à compter du 5 octobre 2026, de sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et de sa publication sur le site internet de Nantes université, jusqu'à la fin du mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires.

**ARTICLE 4 :** L'Agent comptable est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Nantes, le 22 Septembre 2026*

La délégante,

Les délégataires,

**Malik MOUHOUD**

*Directeur Général des Services par intérim de  
Nantes Université*



**Carine BERNAULT**

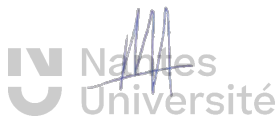
*Présidente de Nantes Université*

le 28/09/2026 16:43:36 +02:00



**Boris ROMAN-DUBREUCQ,**

*Directeur Général Adjoint Environnement social et  
institutionnel de Nantes Université*



**Jérôme GASTINEAU,**

*Directeur Général Adjoint Formation et vie de  
campus de Nantes Université*



Sylvie Loyer  
le 28/09/2026 18:07:09 +02:00

Transmis au Recteur et publié le :

